

AFFAIRE N°22 - Construction d'un plateau E.P.S. à MONTGAILLARD - Autorisation de solliciter un emprunt de la C E P R.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 7 août 1974 s'est tenue à la Mairie de Saint-Denis l'appel d'offres relatif à la réalisation d'un plateau E.P.S. à MONTGAILLARD.

Cet appel d'offres s'étant révélé infructueux, la Municipalité a lancé une consultation d'entreprises. La S I R s'est proposée d'effectuer les travaux pour un montant de.....19 350 000 F
- Les honoraires d'architecte s'élèvent à..... 659 200 F
- Somme à valoir pour imprévus..... 10 800 F

20 020 000 F

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention Jeunesse et Sports : 8 500 000 F
- subvention Fonds Scolaires: 4 500 000 F
- Emprunt C C C E : 4 400 000 F
- Emprunt CEPR : 2 620 000 F

20 020 000 F
=====

Je vous demanderai en conséquence de m'autoriser à solliciter de la C E P R un emprunt de 2 620 000 Francs pour permettre la réalisation de cette opération.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.